

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
WARLUZEL - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 29 septembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Damien BRICOUT.

Secrétaire de la séance : Xavier CAMUS

Présents : Damien BRICOUT, Xavier CAMUS, Christine FOURNIER, Jean-Marie MARSY, Dominique CARON, Thierry WILLERVAL, Arianne BODELOT, Lionelle MARIAGE

Représentés :

Absents et excusés : Amandine DESCAMPS, HERVE ANDRIEUX, Arnaud HEMERY

Ordre du jour :

- Rapport activités communauté de communes
- Festivités de fin d'année
- Point élections
- Questions diverses

Séance ouverte à 19h30 close à 22h30

Délibérations du conseil :

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE PROPOSEE PAR LE CDG 62 (N° DE_2025_017)

Le Conseil Municipal de Warluzel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01^{er} janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 17 octobre 2024 ;

Considérant que la collectivité de Warluzel, souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

Considérant que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

Considérant le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

• **DÉCIDE :**

1. D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
2. De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
3. De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

↳ Montant en euros : 15 € brut

4. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Délibération : adoptée

Rapport activités 2024 com com (N° DE_2025_018)

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2024 au maire en date du 23 juillet 2025, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- d'émettre un avis au dit rapport.

Après délibérations, le conseil municipal, unanime, prend acte du rapport d'activités 2024 et valide ce dernier

Délibération : adoptée

Sujets sans délibération :

Festivités :

11 novembre : commémoration habituelle à 11h30 pour la cérémonie puis vin d'honneur à la salle des fêtes. Jean Marie Marsy se charge de commander les fleurs.

Noël : un goûter intergénérationnel est prévu le 14 décembre à 15h30. Il sera précédé de la projection d'un conte de noël pour les enfants et suivi de la traditionnelle visite du Père Noël. Comme les années précédentes, il est demandé aux enfants de moins de 12 ans de faire leur liste pour le père noel, avec une valeur de cadeaux maximum de 25€ par enfant

Le colis des ainés sera distribué le samedi 13 décembre à partir de 10h00. Après délibération au sein du conseil municipal et du comité, il est décidé à la majorité de reconduire un panier garni d'une valeur de 35 € par personne.

Voeux du maire : le 11 janvier 2026 à 11h00 à la salle des fêtes

point comité des fêtes : Mme Fournier, présidente du comité des fêtes, présente au conseil l'organisation d'une soirée tartiflette comme l'année dernière début novembre, date fixée au 1/11.

Elle présente également un point sur la ducasse 2025 ; la brocante a moins bien fonctionné qu'en 2024, le mauvais temps semble en être la raison. Il y a eu la chute d'une dame, pour laquelle les pompiers ont du intervenir.

L'ensemble du week-end s'est bien déroulé avec un bénéfice d'environ 1400 € cependant il est soulevé le problème du manque de bénévoles notamment au sein du conseil.

Il est également demandé si l'année prochaine un agriculteur peut mettre à disposition une remorque et un tracteur pour aller chercher le matériel à la com de com en une seul fois et éviter les allers retours.

Questions diverses : il est demandé de refaire un point avec l'électricien pour les problème d'éclairage public, du chauffage de l'église et des lumières de salle des fêtes.

De même refaire un point avec T2E pour le feu rouge qui détecte pas correctement la vitesse des véhicules.

Vidéoprotection, un premier devis est présenté dans l'attente d'une autre proposition comparative

Damien BRICOUT
Président de séance

Xavier CAMUS
Secrétaire de séance